

AG PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 106.166,00 euros
Siège social : 6, Rue aux Saussaies des Dames
57950 MONTIGNY LES METZ

501 007 140 RCS METZ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 AVRIL 2025**

L'an 2025,

Le 15 avril,

A 18 heures,

Monsieur Lionel GOCEL,
Demeurant 6, Rue aux Saussaies des Dames, 57950 MONTIGNY LES METZ,

Associé unique de la société dénommée AG PARTICIPATIONS,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 6, Rue aux Saussaies des Dames, 57950 MONTIGNY LES METZ au 6, Rue Lieutenant-Colonel Dagnaux, 57685 AUGNY et ce à compter du 01 avril 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **6, Rue Lieutenant-Colonel Dagnaux, 57685 AUGNY.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Lionel GOCEL
Président et associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'G' intertwined, with a vertical line extending upwards from the 'L'.